



Bar QUID DU QUOTA ?

➤ Estimant « injustes » la fermeture de la pêche du bar pendant tout le premier semestre 2016 et le quota d'un poisson par jour par pêcheur de loisir pour le deuxième semestre (en Manche et mer du Nord), la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) a proposé aux commissaires européens la mise en place d'un quota mensuel ou annuel (avec donc carnet de pêche) qui serait mieux adapté à l'activité des pratiquants et aux aléas de la pêche. Selon la FNPPSF, cette proposition pourrait faire l'objet d'une expérimentation pilote en 2017. *V.R.*

